

Q&A — Webinaire Action Margaux :

Comment réussir une (ré)intégration professionnelle pour l'employeur et l'employé?



J'aimerais savoir s'il est possible de garder un pied dans la pratique professionnelle pendant les traitements de chimio, à un petit pourcentage, sans besoin de productivité, et en pouvant ne pas y aller s'il y a trop de fatigue. À 100% en arrêt, mais possibilité de garder un pied dans l'entreprise. Est-ce possible ? Quel certificat de travail faut-il demander au médecin ?



En accord avec le médecin et l'employeur, une reprise est possible en restant à 100% d'incapacité de travail. Le médecin doit faire un certificat de travail stipulant « reprise thérapeutique sans exigence de rendement ». Cette reprise doit être validée par l'assurance perte de Gain. Souvent, elle est d'accord sur un temps déterminé.



Avez-vous d'autres acteurs que l'assurance qui vous aide pour la gestion des cas de longue durée. Si oui qui et que vous apportent-ils?

À l'assurance, il y a le case manager qui a été souvent très précieux, les conseillers de l'AI dès que le dossier était passé en révision, les médecins parfois, le médecin du travail.



Des partenaires importants sont les responsables de service et les équipes - ce n'est pas toujours simple de se projeter de réintégrer quelqu'un qui est absent depuis plusieurs mois. Beaucoup de communication, de séances, de partages des craintes et autres émotions



Vous parlez de budget à mettre à disposition. De quels types de dépenses parlez-vous?



Le budget : c'est surtout du salaire, du temps, parfois des formations complémentaires, que j'ai parfois réussi à faire prendre en charge par l'AI.



Pensez-vous que cela soit très lié aux valeurs de la fondation (et donc rare chez d'autres employeurs)?



C'est certainement lié aux valeurs de notre fondation, mais aussi lié aux personnes qui constituent le CODIR, qui ont cette intention de ne laisser personne sur le côté.



Parmi les personnes que vous suivez, voyez-vous une spécificité auprès de ceux atteints du cancer ?



Il est difficile d'y répondre, toutefois, avec l'expérience, je me rends compte de la volonté des personnes à trouver une solution durable à leur situation.



Comment gérer les délais de vos réponses pour des réadaptations?



En principe nous pouvons répondre dans un délai de 2 mois au dépôt de la demande AI. Toutefois, il y a la possibilité de se renseigner auprès du gestionnaire de dossier.



Est-ce qu'en demandant un arrêt à 100% avec une reprise thérapeutique sans exigence de rendement pendant les traitements qui peuvent durer 6-8 mois, il sera encore possible de bénéficier d'une reprise thérapeutique après les traitements ou est-ce que l'on utilise ses "cartouches" ? Combien de temps peut-on bénéficier d'une reprise thérapeutique ?



Comme indiqué, nous devons tout mettre en œuvre au niveau de la réadaptation. Si un droit est ouvert, nous pouvons intervenir à tout moment et sans limites de temps. Toutefois, nous devons garder une certaine proportionnalité avec des mesures qui sont susceptibles d'améliorer la situation de la personne.



Vos interventions sont-elles bien acceptées par les collaborateurs et les assurances ?



De manière générale : Oui ! À partir qu'une communication au préalable est faite. Si les collaborateurs ne comprennent pas au départ l'intérêt

de l'intervention d'un case manager, sur le moyen long terme ils l'utilisent bien en termes de ressources.

Au niveau de l'assurance, c'est un plus. Cela participe aux échanges des informations et restés proactifs dans le suivi des situations.



Qu'apportez-vous en plus de ce qu'apportent les compagnies d'assurance ?

Mes mandataires sont les entreprises. Chaque collaborateur en absence longue durée peut bénéficier d'un case management de manière équitable. Il n'y a pas de tri en fonction du salaire ou de la fonction. De plus, l'intervention peut être très rapide, à la demande de l'entreprise ou du collaborateur.



J'ai repris mon travail en réinsertion thérapeutique, d'abord à 20% pour se terminer à 40%, pourcentage maximum face à ma fatigue chronique. L'AI a pris une décision après plus d'une année. Actuellement, je me bats pour obtenir ma renta invalidité de mon 2e pilier. C'est triste de devoir se battre quand chaque jour est une petite victoire sur le crabe.



Répondu pendant la table ronde